



Perpignan, le 27 Octobre 2025

Mme Hermeline MALHERBE

Présidente du Conseil Départemental des PO

Copie à :

M. Jérémie LE FOUILLER

Directeur Général des Services

Mme Delphine PORREYE

Directrice Générale Adjointe Pôle des solidarités

Mme Adeline JACQUEMIN

Directrice Générale Adjointe Pôle

Communication, Appui Institutionnel et

Ressources Humaines

Objet : Préavis de Grève Reconductible de un mois à compter du 03 Novembre 2025

Madame la Présidente,

Dans le cadre de sa mission de protection de l'enfance, le Conseil Départemental emploie des Assistants Familiaux qui accueillent au sein de leur foyer des enfants de plus en plus abîmés. C'est un métier de vocation, qui demande un engagement particulier, s'exerçant à temps plein au domicile de l'agent et qui impacte toute la cellule familiale.

Les enfants accueillis demandent une prise en charge quotidienne, souvent lourde à porter, avec de très nombreux déplacements et rendez-vous : suivis, soins, rencontres, visites famille...

En 2022, la **loi Taquet** devait permettre de revaloriser le métier d'assistant familial. Elle prévoit notamment la possibilité d'attribuer un week-end de repos par mois aux assistants familiaux, sans pour autant la rendre pas obligatoire.

Certains Départements, soucieux du bien-être de leurs agents et par conséquence de celui des enfants accueillis, l'accordent déjà.

Ce n'est pas encore le cas dans notre collectivité.

Cette loi a également réaffirmé le principe de Présomption d'Innocence, notamment quand des Informations Préoccupantes viennent mettre en cause les assistants familiaux de façon arbitraire et injustifiée. Pour le Département des PO, force est de constater que c'est bien souvent la « **Présomption de Culpabilité** » qui prévaut ce qui induit un climat de peur chez les agents et nuit grandement à l'image que renvoi le métier d'assistant familial.

Véritable paradoxe, vous demandez aujourd'hui, Madame la Présidente, aux assistants familiaux de promouvoir leur métier alors que ceux-ci sont à bout de souffle, exsangues.

La dégradation de leurs conditions d'exercice est lente mais sûre. Existe-t'il un autre métier pour lequel on travaille 7 j/ 7 et 24h/24 **sans avoir un seul jour de repos** hormis les trente sept jours de congés annuels qui sont octroyés ??

Par ailleurs, ces dernières années, alors que l'inflation ne cesse de progresser de façon exponentielle, l'indemnité qui est allouée pour assurer le quotidien des enfants placés, elle, n'évolue pas.

L'indemnité d'entretien de 15€/jour ne suffit plus à l'assistant familial pour subvenir dignement aux besoins primaires des enfants (soins, alimentation, etc...). Sans parler des loisirs qui ne sont pas inclus dans les besoins des enfants... C'est, systématiquement, l'agent qui finance sur ses propres deniers pour assurer pleinement le bien être des enfants qu'il accueille. Existe-t'il un métier où, décemment, **un employé utilise son salaire pour mener à bien la mission qui lui est confiée?**

Afin de montrer aux assistants familiaux la considération qu'ils méritent, afin de rendre leur métier attractif, des mesures urgentes doivent être prises.

Le syndicat CGT revendique ainsi :

- **la revalorisation de l'indemnité journalière (de 15 à 20 euros),**
- **la mise en place d'un repos mensuel et d'un véritable week-end de répit,**
- **l'assouplissement du dispositif de répit existant,**
- **la correspondance entre le nombre de contrats et le nombre d'agréments délivrés,**
- **la reconnaissance de l'ancienneté et l'accès à la prime Ségur.**
- **l'application de la présomption d'innocence.**

Après trois journées de mobilisation qui ont rassemblé plusieurs centaines d'agents, différents échanges ont eu lieu. Lors de la dernière rencontre daté du mois de Mai, Mme Madeleine GARCIA-VIDAL, élue en charge de l'Enfance Famille, s'est engagée à ce que les revendications puissent trouver un écho favorable dans les semaines et mois à venir.

La rentrée passée, changement de discours, les arbitrages préalables au budget pour l'année à venir ne permettraient plus de dépenses supplémentaires...

Cette réponse n'est pas **acceptable** pour des agents dont les conditions d'exercice n'évoluent pas.

C'est pourquoi nous **sollicitons urgemment de nouveaux échanges** portant sur les conditions d'exercice des Assistants Familiaux.

Dans l'attente, le syndicat CGT du Conseil Départemental des PO dépose un **préavis de grève pour une durée d'un mois reconductible** à compter du **Lundi 03 Novembre 2025**, pour tous les agents du Département des Pyrénées-Orientales.

Veuillez recevoir, Madame la Présidente, nos respectueuses salutations.

Pour le syndicat CGT du Conseil Départemental 66,



Le Secrétaire Général CGT-CD66
Jean-François LAFFON